

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal  
Téléphone : PLATEAU 8511\*

Administrateur . . . . . PIERRE ASSELIN  
Secrétaire de la Rédaction . . . . . PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

# L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait  
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste . . . . .	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne . . . . .	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays . . . . .	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Première année — No 214

Le numéro : 5 sous

Montréal, jeudi 22 novembre 1934

## A propos de la M. L. H. & P. Co.

La déclaration de M. Taschereau, le plaidoyer de M. Montgomery, le « mouillage » du capital

Le directeur actuel de l'ORDRE disait devant le Club Libéral-National, le 29 novembre dernier, à l'Hôtel de la Place Viger :

Le Trust, pour les Jeune-Canada, et les moins Jeune-Canada et les Vieux-Canada de l'E. S. P., c'est celui de l'électricité. Peut-être surprendra-t-je ces messieurs, mais je crois avec eux qu'il faudra l'abattre un jour ou l'autre, sinon par une expropriation qui au mieux nous laisserait aux prises avec de nouveaux problèmes, du moins par un contrôle plus effectif que celui qui s'exerce actuellement. Par un contrôle effectif, j'entends celui qui serait muni des organes d'investigation indispensables, mais je n'entends pas forcément celui qui ne tiendrait compte dans aucun cas de la capitalisation, même abusive, des entreprises. Il y avait des entreprises de génération et de distribution de courant électrique et de gaz en notre province avant 1900. C'est cependant aux environs de cette année-là que naquirent Shawinigan grâce à la concession perpétuelle et virtuellement gratuite de certaines chutes d'eau, et la compagnie d'éclairage, de chauffage et de force motrice de Montréal (Montreal Light, Heat & Power Co.), constituée en monopole en notre ville par la fusion des diverses entreprises génératrices et distributrices, en vertu d'une loi provinciale. Je ne crains pas d'affirmer qu'à l'exception d'un petit groupe de Jeune-Canada avant la lettre dont j'étais un des animateurs (mais un animateur qui contrairement à d'autres ne se payait ni de mots ni de discours) et qui n'était pas (ce groupe) représenté dans le corps législatif, toute l'opinion fut complice de ces lourdes fautes. La concession des rapides de Shawinigan fut à peine critiquée. Le régime des concessions perpétuelles devait être abandonné quelques années plus tard pour faire place aux baux emphytéotiques, mais à ce moment-là tous les représentants du peuple estimaient ou feignaient d'estimer l'aménagement de Chouinigan, comme on disait autrefois, une entreprise si considérable et si prometteuse pour l'avenir économique de la province de Québec, qu'ils ne trouvaient pas à redire à l'aliénation gratuite, perpétuelle et sans réserve, de cette colossale propriété. De même, quand la Montreal L. H. & P. Co. demanda à nos législateurs sa constitution législative et la concession des rues de Montréal avec droit d'exploitation perpétuelle, il n'y eut guère que nous pour protester contre cette demande monstrueuse : libéraux comme conservateurs, tous les représentants du peuple, ou du moins 95 pour 100, votèrent pour. Plus de trente ans se sont écoulés depuis, la compagnie a multiplié, le plus souvent sans nécessité, les émissions de titres ; en cas d'expropriation, ou seulement pour la détermination des tarifs, faudra-t-il ne tenir aucun compte de la capitalisation actuelle? La tyrannie de la M. L. H. & P. Co. nous aurait été imposée de force, que nous pourrions la secouer sans nous préoccuper des compensations d'usage : elle a été, au contraire, autorisée en pleine connaissance de cause par tous nos représentants, c'est-à-dire par nous-mêmes. Tout au plus pourrions-nous, vu l'espace de compléxité après le fait dont les acquéreurs se sont rendus coupables en spéculant sur un bien qu'ils savaient provenir d'une concession contraire à l'intérêt public, attribuer aux actions la plus petite valeur attachée aux titres de cette nature. En cas de municipalisation, il sera légitime d'attribuer aussi quelque valeur à un achalandage, à une organisation représentant trente années d'un travail intelligent et persévérant. (...)

J'étais alors rédacteur en chef d'un journal libéral, le CANADA. Ce n'est pas parce que je suis maintenant à l'ORDRE que je changerais d'opinion sur la capitalisation actuelle de la Montreal Light, Heat & Power Co. Je continue de croire que le peuple, par ses représentants dans les Chambres législatives, qui ont autorisé ou favorisé de toute façon la formation du trust, et par ses dirigeants, religieux et laïques, qui ont, les yeux ouverts, participé à toutes les spéculations boursières fondées sur la multiplication périodique des titres d'action, a eu sa part de responsabilité dans l'inflation ininterrompue du capital. Il est non moins indéniable que le trust de l'éclairage et de l'énergie, corps sans âme, avait le droit légal d'émettre des titres en représentation de ceux qu'il avait fait disparaître en tout ou en partie par l'absorption de diverses entreprises acquises, quelquefois, à moins que leur valeur réelle.

Cela dit, il nous sera bien permis d'ajouter que des plaidoyers comme celui de M. l'avocat Montgomery débattit mardi devant la commission d'enquête ne valent pas mieux que ceux qu'on avait entendus pendant une semaine de la bouche de MM. Bouchard et Hamel. Qu'il n'y ait pas eu à proprement parler

« mouillage » de capital ou émission d'actions fictives, mais seulement capitalisation (ploughing back) de bénéfices, qu'est-ce donc que l'avocat de la compagnie entend prouver par cette distinction de casuiste ? A supposer que les capitalisations n'ait jamais été majoré qu'à la suite d'une encaisse correspondante de bénéfices (et cela n'est pas vrai, car dès le début certains échanges ont donné lieu à des multiplications de titres qui se justifiaient uniquement par des espérances de plus-values bénéficiaires), il ne ressortirait pas moins de la prétention de M. Montgomery que la compagnie, grâce au monopole de fait dont elle jouit, a réalisé des bénéfices dix fois plus considérables que ceux qu'il lui aurait fallu pour rémunérer un capital amplement suffisant. Nous disons : « dix fois plus considérable ». Peut-être est-ce quinze fois, vingt fois, qu'il faudrait dire : seule une évaluation de l'actif matériel comme celle qui a servi de base au concordat entre la Ville de Montréal et le Tramway nous permettrait de mesurer la surcapitalisation réelle. Et cette évaluation, la Commission Lapointe, trop occupée, à écouter des discours et des plaidoyers qui ne prouvent rien, ne semble pas disposée à y procéder, même si elle avait pour cela les ressources matérielles et les concours techniques indispensables. La valeur réelle de l'actif établie, il n'y aurait qu'à estimer ensuite celle de l'achalandage, en prenant pour acquis que les titres « fictifs » introduits dans le capital représentent en réalité de l'argent jadis extorqué à l'usager au moyen de tarifs déraisonnables. De toute façon, pour ce qui est de Montréal, la commission d'enquête n'aura servi de rien si elle ne commande pas une législation qui interdise pour l'avenir de nouvelles émissions de titres, soit tout à fait fictifs, soit représentant une capitalisation de bénéfices.

Pour ce qui est de la déclaration faite par M. Taschereau dans l'intérêt des actionnaires, nous ne croyons pas qu'elle eût été nécessaire si la commission d'enquête avait adopté dès le début une procédure qui se prêtât moins aux jeux de la démagogie d'une part, aux plaidoyers sophistiqués des avocats d'affaires d'autre part.

Olivar ASSELIN

## Échos

### L'Université Harvard et les Nazis

Le chef du bureau de la presse étrangère nazi, M. Ernest Hanfstaengl, un collaborateur de Hitler, avait offert une somme de mille dollars au président de l'Université Harvard pour permettre à un étudiant de cette université de venir étudier pendant une année en Allemagne. M. Hanfstaengl a été lui-même étudiant à Harvard. Lorsqu'il se rendit l'été dernier aux Etats-Unis pour y rencontrer ses anciens camarades, son cas fut assez vivement discuté. L'Université Harvard a décliné son offre ; son président explique dans sa réponse ne vouloir rien accepter de la direction d'un parti politique qui a fait un tort considérable aux universités allemandes en leur imposant des mesures contrairement aux principes qui sont à la base des universités du monde civilisé.

### A la gloire des histoires marseillaises

Un Parisien monte, à Marseille, dans un compartiment où se trouvent trois Marseillais. Déjà il se réjouit à l'idée d'entendre de bonnes histoires. Le train part. Au bout d'un instant, l'un des Marseillais dit : « Quarante-deux... » Ses deux compagnons éclatent de rire. Un instant après, l'un de ceux-ci dit à son tour : « Soixante-quatorze. » Nouvelle explosion de joie. Enfin le troisième, s'étant recueilli, dit : « Cent-huit. » L'hilarité est à son comble. Alors le Parisien d'exprimer à ses compagnons de voyage son regret de ne pouvoir participer à leur amusement, et le premier des Marseillais de lui répondre : « Vous comprenez, nous les connaissons toutes, les histoires de Marseille. Aussi nous ne les racontons plus. Nous les avons numérotés et nous nous contentons de dire le numéro. »

Le tout « avec l'assent »

## LA CRITIQUE MUSICALE



M. Frédéric Pelletier

## LES IDÉES ET LES FAITS

### I. — « Essai d'orientation sociale » (1)

C'est un essai de doctrine sociale présenté sous une forme alerte par un bon écrivain. Le P. Maurice Rigaux, S.J., est l'un des animateurs de l'Action populaire de France, qui publie des DOSSIERS hebdomadaires d'une documentation unique dans le domaine social. Tout le monde sait que la doctrine catholique (surtout depuis Léon XIII) tend à concilier les intérêts de classes dans le bien commun. Le P. Rigaux illustre cet idéal en empruntant à Chesterton l'image de la loge dont les parois verticales inclinent l'une vers l'autre et se joignent au sommet. L'ouvrage même du P. Rigaux est un essai de conciliation. Conciliation des différentes conceptions de la propriété et de sa fonction sociale ; conciliation du capital et du travail, du conservatisme et du socialisme ; conciliation de l'autorité et de la liberté ; conciliation de l'idéalisme et de l'arithmétique, d'Auguste Comte et de Proudhon. De ces oppositions, le P. Rigaux tire une doctrine unique et complète, celle de l'Eglise, qui participe à la fois de toutes les autres. La justice, dit-il, est toujours dans un juste milieu.

Ce livre n'en laisse pas moins une impression de malaise. Le P. Rigaux y appuie plusieurs de ses idées de citations tirées du POPULAIRE et de l'HUMANITÉ, et l'autorité de S. S. Pie XI y avoisine celle d'Henri de Man et de Léon Blum. Je sais bien que le socialisme n'a pas toujours tort, mais le libéralisme et le conservatisme, qui comptent de bonnes têtes parmi leurs théoriciens, n'ont pas toujours tort non plus. Or, le P. Rigaux s'appuie rarement, pour ainsi dire jamais, dans son livre, sur l'autorité des écrivains libéraux. A la longue, ce recours répété aux journaux de gauche donne l'impression du parti pris. Je dis mon impression, sans préjuger des intentions de l'auteur, et seulement parce que le socialisme s'identifie toujours dans mon esprit à la définition qu'en a donnée Lassalle : « C'est une contre-religion. » Le P. Rigaux prend soin de montrer que les socialistes sont divisés sur le fond même de leur doctrine ; mais c'est pour rechercher à la page suivante, à toutes les pages, les affinités entre leur manière de réver la société et celle de l'Eglise. Impression de malaise, ai-je dit, et que confirment les pages du P. Rigaux sur la fiscalité. Ici, les positions se brouillent. L'auteur montre comment l'Etat, au nom de la nécessité publique, puis au nom de l'utilité publique, au nom de la salubrité publique, enfin au nom de la santé publique, en est venu à se substituer au propriétaire dans le domaine de l'expropriation ; il énumère les matières de toute sorte (immeubles, meubles, chiffres d'affaires, timbres, transports, etc.) que l'Etat a peu à peu imposées, sans excepter les prélèvements sur le capital ; il rappelle que le gouvernement allemand de 1922 a interdit à tout propriétaire la jouissance de deux habitations, voire la jouissance de plus de deux pièces dans la même maison, etc. Condamne-t-il ces empiètements de l'Etat sur la juste liberté individuelle et l'initiative privée ? Quelques phrases le laisseraient croire : «... la sangsue moderne est au guet de veines nouvelles à piquer » ; « l'ensemble de ces dépouillements... équivaut à laisser une part singulièrement réduite à l'obligation des dons volontaires... » Mais c'est pour ajouter aussitôt : « Oh ! saignées bien intention-

nées, faites dans l'intérêt même des donateurs de sang. Un peu fortement décongestionné, c'est vrai, ne trouverait-il pas une compensation dans les services nationaux dont il profite ? » Ou encore : « Qui dit possession dit dépendance... Certes, combien ! — Trop, peut-être, en certains cas et sous l'influence de théories plus socialisantes que sociales... Mais l'excès même de ces entraves n'est-il pas comme une contrepartie des excès de la richesse ? »

Ou je n'y vois goutte, ou le P. Rigaux approuve la fiscalité même la plus vorace, sous certaines réserves que d'ailleurs il ne définit pas. La « compensation » dont il parle n'existe pas en fait dans les Etats où la fiscalité a passé ses limites normales. Plus l'impôt s'alourdit, plus la matière imposable se dérobe. C'est une loi générale. Depuis 1930, les gouvernements de l'Etat belge ont tous cherché, l'un après l'autre, de nouvelles sources de revenus, soit en accroissant le taux des impôts existants, soit en découvrant de nouvelles matières imposables. Résultat : les recettes du fisc, au lieu d'augmenter, ont fondu proportionnellement à la contraction de la matière imposable. La taxe dite de transmission est tombée en trois ans de 66 millions par mois à 43 millions ; l'impôt mobilier a fait une chute de 1100 millions à 549 millions. Le tarissement partiel des sources d'impôt, c'est-à-dire de la vie économique même, telle est la « compensation » dont bénéficie le contribuable surimposé. Le P. Rigaux n'a-t-il pas omis de fixer les limites normales de la fiscalité ?

Deuxième point : « l'excès des entraves », contrepartie des « excès de la richesse ». La loi biologique ou politique de l'abus effacé par l'abus en sens inverse n'est pas une règle de doctrine sociale. Du moins, elle ne devrait pas l'être. L'excès des entraves est aussi pernicieux : que l'excès de la liberté. Si l'Etat italien (un exemple entre mille, le plus près de nous) est passé du désordre à l'étatisme, si les institutions s'y raidissent après s'y être relâchées, ses abus présents sont aussi peu excusables que ses abus passés.

En terminant ses remarques par cette phrase : « L'excès même des entraves n'est-il pas comme une contrepartie des excès de la richesse ? », le P. Rigaux constate simplement un fait, je le veux bien ; mais il oublie de situer le problème sur le plan doctrinal, de juger le fait qu'il observe. Et ces pages auxquelles je ne suis arrêté créent une impression fâcheuse : Léon Blum les eût écrites dans un moment de bonne humeur. Les adversaires de l'Eglise disent que celle-ci, prévoyant la révolution du prolétariat, cherche à se mettre d'avance du bon côté. Il ne faudrait pas que l'attitude des catholiques parût donner même un semblant de raison à leur accusation gratuite.

Sauf ces passages (et un autre en jugera peut-être autrement), l'Essai d'orientation sociale du P. Rigaux est un livre à lire. Je ne sais guère de plus solide invite à l'action sociale. La doctrine de l'Eglise y est exposée clairement sur plusieurs points controversés. L'auteur, homme d'action comme tous les jésuites, y suggère en outre des méthodes de travail collectif que nos groupements catholiques étudieraient avec profit, eux qui marchent volontiers les yeux bandés.

### II. — Une oeuvre d'ensemble et de continuité

Sauf quelques journalistes, entre autres M. Louis Dupire, et deux ou trois fonctionnaires municipaux moins engourdis que leurs collègues, qui se soucie vraiment de l'embellissement de

## L'énigme de la politique italienne

L'avènement des dictatures comme moyen normal de gouvernement a donné lieu à un phénomène politique curieux et probablement inattendu : les Etats qui sont sous le régime absolu, tout en voyant croître leur prestige, ont en réalité perdu en influence réelle ce qu'ils ont gagné d'autre part ; ils sont entraînés peu à peu vers un isolement diplomatique inquiétant. C'est ainsi que l'on voit se répéter de nos jours le même phénomène qui s'est produit en Angleterre à la fin du siècle dernier, quand elle se trouva pendant plusieurs années dans un état virtuel d'isolement. A cette époque pourtant l'Angleterre ne vivait pas sous un régime absolu ; mais sa politique trop égoïste lui avait aliéné les sympathies du monde entier, particulièrement au moment de la guerre du Transvaal. On assiste actuellement à un phénomène assez semblable ; mais cette fois l'isolement de certains pays est dû à la politique de principe qu'ils suivent, beaucoup plus qu'à un simple concours de circonstances. Autrement dit, des Etats comme l'Italie, l'Allemagne et la Russie sont obligés, pour des raisons de doctrine, de pratiquer avant tout l'égoïsme sacré, ce qui les met en opposition visible avec le reste du monde, qui a besoin plus que jamais de la collaboration de tous les Etats et de témoignages de bonne volonté.

Les relations franco-italiennes, qui promettaient il y a peu de temps de s'améliorer sensiblement, se sont refroidies à la suite de l'incident Pavelitch et des prétentions exagérées de l'Italie à propos de certaines questions navales et coloniales. Les rapports anglo-italiens, sans être tendus, ne sont certainement pas aussi satisfaisants qu'avant les difficultés malaises. Les relations entre l'Italie et la Petite-Entente restent hostiles, en dépit de tous les démentis intéressés. On ne peut attribuer ces refroidissements et cette tension qu'à la politique italienne, qui demeure une énigme.

Il y a trente ans, je ne sais plus trop quel homme d'Etat yougoslave déclarait qu'à moins d'une entente entre Rome et Belgrade, l'Adriatique finirait par n'être ni italienne ni yougoslave, mais bien allemande. Cette remarque est une véritable déclaration de principe que tout observateur un peu averti approuvera. Des hommes aussi au courant de la situation balkanique et danubienne que Wickham Steed la tiennent exacte. L'Adriatique ne peut manquer de devenir allemande dans un très proche avenir si Berlin consomme l'Anschluss. C'est parce que Rome s'est aperçue que cette menace qu'elle a ordonné la mobilisation de ses

Montréal? L'architecture d'une ville n'est-elle pas cependant, au même titre que les lettres et les arts, l'expression de la culture de ses habitants ? Le désalignement des rues, la bâtarde des styles, le manque de perspective des squares, jardins, places publiques, l'horreur des escaliers extérieurs (si agréablement raillée par M. Jean Chauvin), ces signes de notre mauvais goût ou de notre ignorance frappent-ils moins l'étranger que la langue atroce des enseignes ?

Avec quelques-uns de ses collègues, notamment M. Stanley Rough, M. Percy Nobbs, de l'Université McGill, travaille sans bruit à embellir Montréal. Il a adressé à l'administration edilitaire des plans et terrains de jeux un mémoire très complet, accompagné d'une carte urbaine, sur les moyens d'établir des lieux de repos ou d'ébats autour de Montréal. Le temps nous manque pour résumer son projet. Nous y reviendrons à la prochaine occasion. Corriger les défauts edilitaires de Montréal est l'affaire d'une vie, de la vie de plusieurs hommes ; c'est une tâche qui devrait incomber à un organisme permanent, soustrait aux contingences électorales qui rendent précaires tous les bureaux démocratiques. La stabilité, la permanence, l'esprit de suite : ces conditions nécessaires à l'oeuvre d'ensemble, il ne faut pas les chercher dans le travail de commissions nommées au petit bonheur et destinées à se dissoudre sitôt formées. Encore un domaine où se manifestent les vices du régime électif.

Lucien PARIZEAU

P.-S. — Dans notre article d'hier, on lisait : « L'art, la pensée, l'industrie, avec le paysage de la bas aux proportions humaines. » C'est « avec le temps qui les polit » qu'il fallait lire. — L. P.

troupe au moment du putsch nazi, le 25 juillet dernier. Mais ce sont justement les revirements politiques et diplomatiques de l'Italie à l'égard de l'Allemagne, des Etats balkaniques et de la Petite-Entente qui rendent énigmatique la ligne de conduite de la chancellerie de Rome. Il est bien certain que le point le plus névralgique de l'Europe se trouve situé en cette Autriche qui n'a pas reconquis sa stabilité et qui procéderait à l'Anschluss sans l'opposition des Puissances. Mais cet Anschluss communiquerait le feu aux poudres et provoquerait un conflit qui ne serait pas limité à la région danubienne. L'Italie ferait bien de tenir compte de cela dans sa politique internationale. Elle pourrait sinon marcher la main dans la main avec la France et la Yougoslavie, du moins éviter d'ondoyer et de se prononcer d'une façon ambiguë sur certaines questions. Elle devrait, elle aussi, poser en principe qu'elle est l'adversaire de l'hégémonie germanique dans la région danubienne d'abord, dans le reste de l'Europe ensuite. Sa place est dans le camp des partisans du statu quo et non, parce qu'elle est mécontente de sa part du butin de la guerre, dans celui des revisionnistes.

Et cependant, c'est presque le contraire de cette politique que l'Italie suit depuis plusieurs années. Rome s'est ainsi aliéné les pays balkaniques ; elle s'est trouvée isolée des autres puissances et même de l'Allemagne (à propos de l'Anschluss). La politique de prestige n'a rien rapporté au point de vue matériel, sinon l'isolement progressif. Quelque temps encore avant l'assassinat du roi Alexandre, elle pouvait essayer de faire la doublette de l'Angleterre et de jouer à l'arbitre. C'était un rôle pour lequel elle ne disposait pas de moyens suffisants. On a donc assisté à un nouveau revirement de la politique italienne, revirement aussi énigmatique que les précédents. On peut se demander à l'heure actuelle si Rome fait le jeu de l'Allemagne dans l'espoir d'en retirer quelque avantage, ou si elle luoivoie dans l'intention de vendre son concours le plus cher possible.

Il y aurait dans cette évolution continue de la politique italienne un sujet de méditation pour le gouvernement français. Paris se trouve dans une situation bien plus avantageuse que Rome pour prêter son concours au maintien de la paix. Pourquoi donc ne pas fixer une ligne de conduite dont on ne se départirait pas ? Pourquoi ne pas servir d'arbitre, au lieu de mettre une telle insistance à obtenir des signatures de pactes ? Pourquoi ne pas abandonner cette attitude défensive qui fait croire que la France doit inévitablement marcher dans le sillage d'une autre puissance ?

Paris devrait prendre la succession de l'Italie, procéder à un redressement diplomatique et, au lieu d'offrir son concours, simplement attendre qu'on vienne le solliciter.

On peut être certain qu'il ne manquerait pas de gouvernements pour rechercher l'amitié de la France au lieu d'essayer d'en jouer à leur profit.

André BOWMAN

### Un trop grand bateau en 1634

Le roi Charles Ier d'Angleterre ayant demandé qu'on lui construisit un bateau long de 124 pieds, large de 46 et 22 de tirant d'eau, le projet fut vivement blâmé par l'autorité navale qui écrivit en date du 9 août 1634 :

« Un bateau de cette dimension ne peut être d'aucun usage pour les raisons suivantes : il n'y a pas de port assez grand pour l'abriter ; la mer serait son attache ; en cas de rupture du câble ou de perte de l'ancre, le bateau serait condamné à périr avec 400 ou 500 hommes, en sorte que le roi perdrait son joyau. Ancres et cordes doivent être proportionnées à la taille du navire ; elles ne seraient par conséquent pas maniables par l'équipage, si robustes que fussent les hommes. Deux bateaux de 500 ou 600 tonnes lui infligeraient un désastre ». Ces dimensions, comparées à celles du Queen Mary, rendent sensible le chemin parcouru en trois siècles par la construction navale.

### Au lecteur

L'article de M. Asselin sur « l'Ordre » et le clergé enseignant est remis à demain.

(1) Maurice RIGAU, S.J. : Essai d'orientation sociale. Paris, Editions Spes.

L'Actualité Economique est la seule revue du genre publiée en langue française en Amérique. Les personnes cultivées qui désirent se tenir au courant des questions économiques la lisent régulièrement. Prix de l'abonnement, \$2 par année. En vente dans les librairies à 25 sous l'exemplaire. (r-d)

Sur le communiqué de M. Taschereau

Tout le monde a lu ce communiqué de M. Taschereau par lequel il veut rassurer les détenteurs d'obligations et d'actions de nos compagnies de services publics.

L'affollement des porteurs d'actions et d'obligations des compagnies de services publics provient de différentes sources. Entre autres choses, on trouve que la procédure de la Commission de l'électricité est par trop lente.

Bien qu'un certain nombre de nos confrères soient libéraux par principes (et qui leur en ferait le moindre reproche) la presse hebdomadaire est, à notre sens, très loin d'être aussi fanatiquement libérale qu'on voudrait s'en persuader en certains milieux.

Et le bureau de direction de l'Association, tel que présentement constitué, n'offre-t-il pas des garanties suffisantes pour que soit réduite au minimum, l'intervention des politiciens ?

Table with 3 columns: CONSOMMATION en kilowatt-heures, COUT MENSUEL Ontario, COUT MENSUEL Québec. Rows show consumption levels from 20 to 200 kWh and corresponding costs.

Le cultivateur ontarien paie donc son électricité plus cher que le cultivateur du Québec. Pourquoi ? Parce qu'il doit acquitter une taxe de service qui s'élève à deux dollars et cinquante sous par mois avant d'avoir consommé un seul kilowatt-heure d'électricité.

Jean-Marie NADEAU

La propagande allemande en Afrique du Nord

Dans une conférence qu'il a faite à la fin d'octobre devant la communauté musulmane de Berlin sur la politique impérialiste des grandes puissances au Maroc, Abd el Wahab a déclaré que la guerre avait ouvert les yeux aux Marocains comme à tous les peuples musulmans, qui lutteront à l'avenir pour leur liberté.

Le président de la communauté, qui prit la parole après lui, ajouta que les peuples de plus en plus conscients de leur solidarité mèneraient cette lutte en commun et qu'ils se sentaient unis au peuple allemand qui poursuit un but identique.

A l'hôpital Notre-Dame

Aujourd'hui, à 10 h. 30 du matin, à l'amphithéâtre de l'hôpital Notre-Dame, le professeur Laquerrière fera sa septième conférence, qui portera sur les sujets suivants: Action des divers courants sur le tube digestif. — Traitement des vomissements incoercibles et des spasmes de l'oesophage. — Ce qu'il faut penser des traitements physiques, des rétrécissements et des cancers de l'oesophage.

Les médecins et les étudiants sont invités.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Rude démenti

Les polémiques que la « bonne presse », l'ACTION CATHOLIQUE tout particulièrement, a provoquées au sujet de la publicité que le gouvernement de la province aurait consenti aux hebdomadaires dénotent bien le caractère politique et systématiquement oppositionaliste de cette « bonne presse ».

Aussi, nous ne saurions affirmer trop catégoriquement, que le dernier congrès de la Presse Hebdomadaire, fut exempt de toute tentative de corruption. Les questions au programme ont été discutées librement et à ciel ouvert.

En effet, les indépendants (que M. Taschereau aime pas plus qu'il le faut (1)) et les conservateurs ont actuellement la majorité des voix dans le bureau de direction de l'Association.

Et le bureau de direction de l'Association, tel que présentement constitué, n'offre-t-il pas des garanties suffisantes pour que soit réduite au minimum, l'intervention des politiciens ?

En toute justice pour M. Portin, qui depuis la fondation de l'Association des Hebdomadaires de Langue Française, a été si intimement lié au développement de notre association, nous nous devons de lui rendre le témoignage, qu'aucun de ses confrères qui l'ont vu à l'œuvre, aurait raison de douter de sa loyauté, de sa sincérité et de sa bonne foi, et que tous, sans exception, se doivent de reconnaître que, bien que député libéral, notre excellent confrère de Beauveille, a su jusqu'ici, placer les intérêts de l'Association des Hebdomadaires de Langue Française, bien au-dessus des intérêts de son parti.

L'attitude de M. L'Heureux en particulier et de ses confrères de la « bonne presse » s'explique en somme assez facilement. Il n'y a chez nous — il n'y avait du moins jusqu'ici — que deux influences prépondérantes dans tous les domaines: où le clergé ne domine pas, c'est l'empire de la politique. Même s'il ne s'en est pas rendu compte bien clairement, M. L'Heureux doit sentir cela d'instinct.

Le prêt agricole et les concordats

Les fluctuations du coût moyen de la vie et les variations relatives et absolues de la valeur des monnaies entraînent périodiquement d'obligatoires rajustements des dettes publiques et privées, surtout des obligations à long terme. Et ce n'est que justice. Autrement l'une des deux parties serait lésée selon le sens des variations.

Lorsque le franc a perdu un cinquième de sa valeur, les locataires qui avaient signé de longs baux n'auraient plus tenu que le cinquième de leurs engagements si une loi n'était intervenue pour rétablir un équilibre relatif. C'est le contraire qui arrive actuellement dans le cas de nos cultivateurs endettés qui ne retirent plus de la vente de leurs produits qu'une fraction de ce qu'ils en retiraient avant la crise: ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements; d'autre part un créancier qui reçoit une fraction raisonnable de ce qui lui était dû avant la crise n'est pas lésé, car cette fraction lui vaut aujourd'hui à peu près autant que la dette entière lui aurait valu si le débiteur l'avait acquittée il y a cinq ans ou plus.

Voilà toute l'histoire du crédit agricole qui fait actuellement l'objet de campagnes, de débats, d'articles. A la lumière de ces généralités, nous examinerons deux articles récents, l'un de M. Albert Rioux, paru dans le DEVOIR de mardi, l'autre de la dernière livraison du PROGRÈS DU GOLFE.

Voilà toute l'histoire du crédit agricole qui fait actuellement l'objet de campagnes, de débats, d'articles. A la lumière de ces généralités, nous examinerons deux articles récents, l'un de M. Albert Rioux, paru dans le DEVOIR de mardi, l'autre de la dernière livraison du PROGRÈS DU GOLFE.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le cultivateur canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

la mauvaise volonté du gouvernement de la province. Non, l'U.C.C. ne fait pas de politique...

Mais on voit par la suite où il veut en venir: On prétend qu'un crédit provincial serait excessivement dangereux parce qu'il prêterait au favoritisme politique.

Nos caisses populaires Desjardins pourraient organiser le crédit coopératif le plus efficace, le plus moral et le plus économique. Mais elles ne sont pas prêtes à servir le crédit dans toute la province.

Quelle que soit la solution adoptée, il faut absolument que le gouvernement provincial nous donne la meilleure formule de crédit agricole dans le plus bref délai possible.

Si je comprends bien, M. Rioux voudrait que le gouvernement de la province donnât des sommes d'argent aux Caisses populaires en leur confiant la tâche d'organiser un système de prêt agricole, tout comme Montréal avait confié à la Société de Saint Vincent de Paul la distribution des allocations de chômage.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles.

Cartier, Roberval, avaient dessiné. Champlain était même un excellent dessinateur; on conserve non nombre de ses croquis montrant des combats contre les Iroquois, et autres dessins faits au cours de ses voyages.

Certains missionnaires connaissent l'art du dessin et font des croquis. Avec leurs bagages, ils emportent des cartons et du fusain. L'enseignement aux Sauvages nécessitait des images d'un tracé particulier.

Cet art ne suffit pas à décorer les églises nouvelles. L'importation des peintures de France commence sous Champlain: peintures et gravures de la chapelle des Récollets (1615), de la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance, des Ursulines à Québec, etc.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

La colonie progresse, un foyer d'art devient nécessaire à la formation de jeunes artistes, sculpteurs et peintres. En 1668 Mgr de Laval fonde une école à Saint-Joachim.

splendeur initiale. Ce reflet, si faible soit-il, ne mourra pas; il ne brillera pas non plus avec intensité, mais il durera aussi longtemps que le peuple qui l'entretient jalousement.

Edgar COURCHESNE

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

CHEZ WOODHOUSE

Aubaines

Vente remarquable de mobiliers Chesterfield 47 modèles différents échantillons des manufacturiers

50 pour 100 meilleur marché que le prix courant

\$45 à \$189

Premier versement: 5 pour 100 24 mensualités égales

LOI ELECTORALE DE QUEBEC LISTE DES ELECTEURS

CITE DE MONTREAL BUREAU D'ENREGISTREMENT Toutes les personnes domiciliées dans les limites de la Cité de Montréal, qui sont sujets britanniques, du sexe masculin, qui ont 21 ans révolus et qui possèdent toutes les autres qualifications requises, pour être inscrits sur LA LISTE DES ELECTEURS POUR L'ELECTION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, actuellement en voie de préparation, sont priées de se présenter

LES 23 - 24 - 26 NOVEMBRE DE 9 HEURES DU MATIN A 10 HEURES DU SOIR à celui des bureaux temporaires qui est le plus proche de leur domicile pour s'assurer que leur nom est ou sera inscrit sur la liste de leur domicile électoral, et, s'il y a lieu, y déposer une demande en inscription sur la dite liste des électeurs.

- MONTREAL-ST-LOUIS ... S. Horowitz 2 est, rue Sherbrooke 309 est, rue Roy
MONTREAL-ST-LAURENT ... Phillip Cassidy 64 ouest, rue d'Ontario 3662, avenue du Parc
MONTREAL-STE-ANNE ... O. Rodier 1441 ouest, rue Notre-Dame 4240, rue St-Antoine
MONTREAL-ST-HENRI ... Alcide Tessier 4270, rue Ste-Emilie 625, rue Hibernia
MONTREAL-VERDUN ... J.-M. Gendron 5796, rue Hadley 1849, rue St-Antoine
MONTREAL-ST-GEORGES ... D. Caron 2507, rue St-Antoine K. Finn 6700, rue St-Denis
MONTREAL-DORION ... J.-L. Corbeil 6501, rue Marquette M. Duoco 1106, rue Bélanger
MONTREAL-LAURIER ... Wm Côté 5836, rue Waverley Pharmacie Taillefer 192, rue St-Zotique
MONTREAL-ST-JACQUES ... Louis Casselli 1794, rue St-Thimothée H. Lamoureux 752, rue Roy
MONTREAL-STE-MARIE ... Louis Payette 2069, rue Papineau Jérémie Viau 1801, rue Fullum
MONTREAL-MERCIER ... Cléophas Desrochers 4527, rue Cartier Pharmacie Maillet 4690, rue St-Denis Pharmacie Charette 2391, rue St-Zotique
WESTMOUNT ... Pharmacie Martineau 6121, rue Monkland Pharmacie Leduc 5290, chemin de la Reine Marie
LAVAL ... Beaucage et Fils 7115, Che. de la Côte-des-Neiges Lucien Chartrand 7662, rue Boyer
Aimé Hébert 2490 est, Boul. Gouin C. Clark 1447, rue de Ville-Marie J. Rousi 7862, rue Berri
MAISONNEUVE ... Emile Saint-Pierre 5907, 25e Avenue H. O. Boudrias 2551, rue Letourneur E. Geoffrin 1902, rue Fontaine

Par ordre: ALBERT McCAUGHAN Directeur du Bureau des Listes électorales de la Cité, 515, rue St-Gabriel Téléphone: PLateau 6181 — Local 222

LE PLUS VOUS EMPLOYEZ—LE PLUS VOUS ÉCONOMISEZ!

CHAQUE TONNE DE COMBUSTIBLE QUE VOUS BRÛLEZ X \$4.00 = L'ARGENT QUE VOUS ÉPARGNEZ EN EMPLOYANT

LASALLE COKE

CHEZ VOTRE MARCHAND OU DIRECTEMENT—MARQUETTE 6221



L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. T.S.L. LA 512.

(1) Et qui aiment encore beaucoup moins M. Taschereau, aurait pu ajouter notre confrère. — G. L.

# Paysages et paysans de Russie

(Du PETIT DÉMOCRATE)  
SUITE ET FIN

Et maintenant, la voiture bourlingue à nouveau, parmi les ornières desséchées, vers l'un des trois villages qui forment le kolkoz. Nous traversons des blairis, des champs de pommes de terre et des hectares de framboisiers.

La campagne, bien que fortement caractérisée et, pour nous, très dépayssante, nous enveloppe cependant dans son calme assoupissant. Soudain, notre torpéur se disperse. Au milieu d'un champ, nous apercevons un factionnaire qui, le fusil à la main, inspecte l'horizon du haut d'une guérite surélevée. Nous en avons vu dans toutes les usines, de ces gardiens solidement armés, mais cette présence, dans cette immensité paisible, a quelque chose d'anachronique.

La guide comprend notre émotion : — Eh oui! confesse-t-elle, nous sommes encore obligés de faire garder nos récoltes, car, les années passées, les contre-révolutionnaires saccageaient nos champs et brûlaient nos moissons. Au Camp des Pionniers, en Crimée, vous verrez de jeunes paysans que nous avons placés dans ce groupe d'élite parce qu'ils nous ont dénoncé leurs maîtres... et même leurs parents qui, la nuit, s'en allaient tuer les bestiaux ou incendier les granges. Les contre-révolutionnaires ont été fusillés; il est juste que nous prenions soin de ceux qui nous en ont débarrassés.

Elle ajoute — et sans aucune fanfaronnade : « Oh! c'est quelque chose de terrible qu'une révolution! »

Ces images sanglantes nous obsèdent encore lorsque nous parvenons à un hameau qui paraît s'endormir sous le soleil d'août. Il y a là une vingtaine d'isbas dont la plus grande est le « centre du Parti ». A côté d'elle, un maisonnette abrite un petit laboratoire où un « expérimentateur », qui n'a pas vingt-cinq ans, surveille le développement des plantes herbacées ou à céréales qu'on essayera, la saison prochaine, d'introduire au kolkoz.

Nous entrons ensuite dans une autre chaumière transformée en crèche, dont la propreté est rudimentaire mais tout à fait suffisante. Trente enfants sont groupés là, qui dorment, les jambes repliées et toute couverture tombée.

La plupart des maisons sont fermées, car les travailleurs sont aux champs. Nous en visitons néanmoins une qu'habite un couple d'une quarantaine d'années et ses quatre petits. Les doubles fenêtres sont closes et l'air que l'on respire est frais. La cuisine est modeste, mais nullement délabrée, et les lits entassés dans une seule chambre paraissent confortables sous les draps blancs qui les recouvrent. Au-dessus des lits, on voit des images pieuses entourées de dentelles en papier doré. Comme nous nous attardions à contempler ces canivets populaires, la guide nous dit avec condescendance : « Evidemment, nous laissons faire ces pauvres gens. D'ailleurs, vous avez remarqué qu'ils sont vieux! » Elle savait bien, puisqu'elle était du Parti, que les actes religieux sont tolérés en Russie d'une façon générale, mais qu'ils sont interdits aux « communistes » officiels et que ceux-ci n'épargnent

aucun effort afin d'arracher toute foi transcendante des âmes des enfants...

La visite se poursuivit sous la direction du brigadier d'élevage. Nous parcourûmes l'atelier de réparation, la porcherie — Staline a décrété que chaque kolkosien devait posséder en propre un porc ou une vache — puis des silos et des silos. L'ensemble était assez banal, et le cultivateur français répétait qu'il n'avait rien à apprendre.

Un peu las, j'abandonnai le groupe des excursionnistes et j'allai m'asseoir dans la voiture. Elle était arrêtée près de la cuisine du kolkoz et, précisément, un groupe de femmes et de jeunes gens achevaient leur repas. Celui-ci consistait pour chacun d'eux en un cube de « pain complet » presque noir et en un mélange de pâtes faites à la main, de hachis, d'oignons et de tomates, le tout réuni dans une seule écuelle. Dans le groupe, il y avait des enfants de trois ou quatre ans presque nus, qui montraient un gros ventre malade. Les femmes, pieds nus naturellement, étaient vêtues d'un jupon et d'un caraco; plus d'une présentait les signes d'une maternité prochaine.

J'assistai alors à un spectacle qui me fit éprouver le même sentiment étrange que je ressentis naguère, à Marrakech, quand, près de la Tour Koutoubia, j'entendis les femmes berbères chanter les chansons qu'elles avaient composées. Un gamin de douze ans, au faciès adénoïdien — lèvres inférieures pendantes et narines immobiles — ayant englouti la bouchée de pain dont il avait essuyé son écuelle, alla chercher dans la chaumière une balaïka. Il s'assit sur un banc, posa bien en place le buffet triangulaire de son instrument, puis, avec une prestesse extraordinaire, il se mit à faire chanter les cordes. Les femmes et les enfants s'arrêtèrent de jacasser. Je voyais sous la peau de leurs jambes les muscles qui se contractaient en cadence. Deux, trois, quatre morveux s'emparèrent successivement de l'instrument et ils en tirèrent des sons justement agencés. On avait l'impression que personne ne les avait enseignés et qu'ils jouaient sous l'effet d'un instinct infaillible.

Quand « l'adénoïdien », qui était décidément le meilleur de la bande, fit à nouveau chanter la balaïka, deux de ses camarades cédèrent à la magie. Ils dansèrent avec des gestes harmonieux, en se faisant des révérences bien composées et en scandant, de leurs pieds sales, les phrases envoiées. Deux femmes, à leur tour, se soulevèrent au charme. Il y avait dans leurs attitudes une noblesse si plaisante et, dans leurs pas alternés, une telle joie de vivre, que, j'ose l'avouer, je me sentis emporté à des milliers de lieues et aussi à des centaines d'années. Je pensai à leurs frères de l'Occident, si intelligents, si spirituels, mais en même temps si lourds. Je me demandai si notre civilisation cartésienne, qui nous apprend à tout cataloguer et à tout comprendre, ne nous avait point privés d'un contact direct avec la nature même des choses et si, en conquérant la notion des mesures, nous n'avions point perdu le sens du rythme universel. J'étais assez loin du plan quinquennal de Staline...

Maurice GERMAIN

# Dans la péninsule ibérique

(De la GAZETTE DE LAUSANNE du 27 octobre)

Il ne faut pas que les événements d'Europe centrale et orientale détournent l'attention des troubles douloureux dont l'Espagne vient d'être le théâtre. Cette tentative de révolution dirigée contre le gouvernement de M. Lerroux fut vraiment atroce. Les rebelles ouvriers et paysans des Asturies ont imaginé, pour réduire leurs adversaires « bourgeois », des supplices innombrables. La deuxième république espagnole, celle de 1873, avait laissé un souvenir cruel. Il semble que les horreurs du soulèvement asturien aient été pires encore. Un Goya en aurait tiré des images superbes, mais épouvantables. Le gouvernement a réussi — et c'est un grand bonheur — à dompter partout la révolution. Il a réduit aisément le séparatisme catalan, il est venu à bout moins facilement de la rébellion dans les Asturies, mais là encore, répétons-le, il reste le maître; mais au prix de quels efforts! Il a fallu mobiliser jusqu'à la Légion Etrangère et jusqu'à des tirailleurs marocains. Ces troupes tout comme l'armée régulière se sont vaillamment conduites. Et c'est un bon symptôme. Officiers et soldats espagnols restent fidèles au gouvernement. Naturellement, le prestige de l'armée en a été accru et c'est un facteur de la situation qu'il ne faut pas perdre de vue.

On a toujours fait de la politique dans l'armée espagnole. Les militaires ont eu une grande part dans le succès de Primo de Rivera et dans sa chute. Alphonse XIII n'aurait pas dû partir en exil s'ils ne l'avaient pas laissé tomber. Il est donc dans l'ordre des choses qu'on parle à mots couverts, dans la presse espagnole, d'une dictature militaire pour succéder au cabinet Lerroux s'il se voit acculé à la retraite; mais M. Lerroux a donné ces jours derniers de telles preuves d'énergie allié à tant d'esprit de justice qu'on ne peut que souhaiter à l'Espagne de le garder longtemps à la tête du pays.

M. Lerroux et ses collaborateurs parmi lesquels figure, comme on sait, trois partisans de M. Gil Robles, sont décidés à châtier les auteurs des émeutes récentes. C'est un devoir. Mais ils ne veulent rien précipiter. Le gouvernement a envoyé des personnages influents et dont l'équité est connue enquêter à Barcelone, enquêter dans les Asturies. On enquête aussi sur l'origine des armements formidables que s'étaient procurés les insurgés. D'où viennent ces engins et ces munitions? Les sanctions viendront après les enquêtes. En attendant, les sévères sentences prononcées par les tribunaux militaires contre les officiers rebelles de Barcelone restent en suspens. Et, comme toujours, la presse du monde entier supplie qu'on laisse la vie à ces rebelles qui ont si légèrement sacrifié à leurs passions tant d'innocents. Nous nous abstenons de prendre parti pour ou contre ces condamnés. M. Lerroux, on peut en être sûr, se montrera éminent si la clémence ne risque pas d'attiser le feu au lieu de l'éteindre; mais tant de supplices affreux infligés à des femmes, à des enfants, uniquement coupables de n'appartenir point au parti révolutionnaire, peuvent-ils impunément rester impunis?

Les forces de destruction, certainement soutenues par Moscou, sont actives, sont déchaînées dans toute la péninsule ibérique. M. Maurice Prax, qui vient d'enquêter en Espagne pour le PETIT PARISIEN, en convient, quelles que soient ses sympathies pour les séparatistes catalans: « L'anarchie en Espagne, écrit-il, est une force menaçante

qui ne fait que grandir. » La réduira-t-on par le pardon, la clémence et la persuasion? C'est peu probable. Si la république veut durer en Espagne, il faudra qu'elle apprenne à se défendre.

Comme de juste, les péripéties de la rébellion espagnole ont été suivies avec une vive émotion par les Portugais. Le Portugal est bien gouverné par M. Oliveira Salazar et quelques autres, mais le régime y est dictatorial et, si l'on veut, fasciste. Certains révolutionnaires portugais ont trempé dans les armements des rebelles espagnols, la chose est démontrée. Il n'est pas moins prouvé que le triomphe de la dictature du prolétariat en Espagne devait entraîner l'avènement d'un régime identique au Portugal. Comme l'écrivait récemment le DIÁRIO DA MANHÃ, qui s'imprime à Lisbonne: « Il s'agit de rallier la péninsule toute entière à Moscou dans l'espoir d'écraser l'Europe entre deux foyers soviétiques. » On ne peut qu'approuver l'énergie avec laquelle le Portugal se défend à la fois contre le bolchévisme russe et les entreprises débordantes des révolutionnaires espagnols, mêlés aux révolutionnaires portugais. Un nouveau gouvernement vient de prendre le pouvoir à Lisbonne. Il diffère peu du précédent. Il annonce sa fidélité au général Carmona, dictateur, et à son programme de lutte contre la révolution. Les vrais libéraux, à vrai dire, ne pourront jamais s'enthousiasmer pour n'importe quelle forme de dictature, mais si la dictature devient, comme c'est le cas au Portugal, le seul remède possible à l'anarchie et au bolchévisme, c'est encore la dictature, le moindre mal.

Maurice MURET

## Les crédits de l'armée et de la marine au Japon

Ferme et décidé à préserver l'équilibre du budget au risque même d'y sacrifier l'existence du cabinet, le ministre des finances a fait des réductions massives dans les nouvelles demandes de crédits que lui ont soumises récemment les départements de la guerre et de la marine. Sur les 246 millions de yen que demandait le ministre de la guerre, le ministre des finances n'a approuvé qu'un crédit global de 150 millions de yen, et sur les 300 millions de crédits demandés par le ministre de la marine, il n'en a approuvé que 90 millions.

Ainsi les nouveaux crédits de l'armée et de la marine, ajoutés aux crédits ordinaires prévus pour ces deux départements, qui s'élevaient à 310 et 400 millions de yen respectivement, porteront le total des crédits de l'armée et de la marine au chiffre de 950 millions.

# La nouvelle Constitution autrichienne

(Du FIGARO du 3 novembre)

C'est en septembre 1933 que le chancelier Dollfuss avait annoncé son intention de doter l'Autriche d'une Constitution nouvelle. Mais il a fallu de nombreux mois pour que cette charte fut élaborée et beaucoup de temps encore pour qu'on l'appliquât. En mai dernier, les textes furent rendus publics. Ils ne sont exécutés que depuis hier.

La Constitution de 1934 remplace la Constitution fédérale de 1920 qui avait elle-même remplacé une série de constitutions provisoires qui s'étaient succédées depuis le 30 octobre 1918, date de la proclamation de la république d'Autriche. La Constitution de 1920 était foncièrement démocratique. Elle était aussi extrêmement compliquée. Ses auteurs s'étaient évertués à établir de subtiles distinctions entre la vie propre de chaque province et la vie fédérale. L'autorité se trouvait disséminée et disséminée aussi la responsabilité. Le gouvernement fédéral coïncidait entre des volontés contraires. Le pouvoir législatif poussé à son extrême limite. Si bien que tout se ramenait au Conseil national et que cette assemblée parlementaire était à la fois omnipotente et impuissante. Omnipotente, parce qu'elle se mêlait de tout, légiférait à tort et à travers et qu'on ligotait ainsi la vie publique dans un réseau inextricable de lois. Impuissante, parce qu'il n'y avait ni majorité stable, ni responsabilité, ni autorité et que les querelles byzantines des partis dominaient tout. Déjà lorsque l'Europe était calme et l'économie mondiale prospère, sa constitution politique paralysait l'Autriche. Aussi lorsque la crise multiplia les difficultés et la poussée hitlérienne les intrigues de la république fédérale, la situation devint-elle intenable.

Les circonstances ayant imposé au gouvernement Dollfuss de suspendre l'exercice normal des institutions, il fallut bien pourtant associer la vie publique sur de nouvelles bases. D'où l'octroi d'une charte appropriée aux conditions exceptionnellement rigoureuses des temps.

Dans la Constitution qui est entrée hier en vigueur, le suffrage populaire est, en fait, supprimé (sauf dans un cas spécial que nous verrons). Quatre conseils sont créés : le Conseil d'Etat, composé de hauts fonctionnaires et de personnalités qualifiées ; le Conseil fédéral de la culture composé de représentants du clergé et de l'Université ; le Conseil fédéral de l'industrie, du commerce et des métiers, composé de délégués des corporations ; le Conseil des provinces. Ils ont pour objet principal de préparer les projets de loi. Mis au point, ces projets doivent alors être soumis à une diète fédérale, composée de 59 membres, choisis parmi les conseils précités. Elle les approuvera ou les rejettera. Cette diète fédérale a également dans ses attributions de discuter le budget, les emprunts intérieurs et extérieurs. Enfin, au-

dessus d'elle, la Constitution a créé une assemblée fédérale, dont l'unique prérogative est de désigner trois candidats pour la présidence de la République. Un collège réunissant les maires de toutes les villes fixera son choix définitif sur cette liste. Le recours au plébiscite existe pourtant — et voilà où le suffrage populaire intervient encore — mais seul le gouvernement peut en user. Enfin, la présidence de la République est revêtue de pouvoirs si étendus qu'en cas de besoin ces pouvoirs deviennent discrétionnaires. Signe des temps : les ministres (nommés et révoqués par le chef de l'Etat) devront être obligatoirement choisis en dehors de l'Assemblée législative et des diètes provinciales.

Cette Constitution durera-t-elle? Bien fou qui s'aventurerait à faire des prophéties par le temps qui court. Déjà entre le moment où ses dispositions ont été arrêtées et celui où elle a été mise en branle, l'Autriche a passé par une crise atroce et tout a failli sombrer dans le chaos et dans le sang. Dans la lutte héroïque qu'il avait entreprise pour sauver son pays de l'emprise hitlérienne, le chancelier Dollfuss avait choisi le terrain qui lui semblait le plus solide pour donner à l'Autriche un point d'appui. La Constitution actuelle vaut ce que valent les moyens de fortune avec lesquels on tient front à une tempête en attendant le retour de temps meilleurs. Elle vaudra surtout ce que vaudront les hommes chargés de la faire vivre contre ceux chargés de la faire mourir.

Wladimir D'ORMESSON

Un ami de l'ORDRE qui s'intéresse particulièrement au succès de notre journal faisait dernièrement son tour de Gaspésie. Il regrette comme beaucoup d'autres de n'avoir pu boire qu'en contravention, partout à l'est de la Rivière-du-Loup. Il n'en a pas moins remarqué à toutes ses étapes que le touriste avait sa provision de gin de Kuyper, boisson favorite de l'excursionniste à cause de ses qualités et de son bon marché.

## CARTES D'AFFAIRES

FAITES DE

**METHOT**

VOTRE LIBRAIRE

LANCASTER 4708

325 est, rue Sainte-Catherine

---

Tous les grands hebdomadaires parlent

CANDIDE — JE SUIS PARTOUT

MARIANNE — GRINGOIRE

Toutes les dernières nouveautés en librairie

**Librairie J.-A. PONY Ltée**

354 est, rue Sainte-Catherine HA 2577

# La justice chez les Noirs

(Du JOURNAL DE GENÈVE)

J'ai assisté à une séance solennelle d'une cour de justice en Haute-Guinée, et ce fut un des plus émouvants spectacles de mon séjour dans le continent noir.

A la frontière occidentale de la Côte d'Ivoire, le chef des Gios m'avait convié à cette cérémonie extraordinaire. Il s'agissait de juger un Noir qui était allé chercher le bonheur au contact des blancs. Il y était resté trois mois et avait contracté une maladie de la peau, dans les régions marécageuses de la Gambie. L'application de nombreux liquides, frictions, onguents et tous les autres remèdes magiques avait considérablement aggravé le mal et le corps du malheureux s'était rapidement couvert de plaies purulentes.

Les sorciers de la tribu lui reprochaient d'avoir cédé aux esprits du mal, en quittant sa tribu et abandonnant sa famille. Les nègres de cette région m'avaient dit que la coutume veut que l'on punisse un tel malfaiteur grièvement. Le paria, confiné dans sa cabane, attendait son jugement depuis un an. A aucun moment, l'idée ne lui vint d'essayer d'échapper au châtiement qui l'attendait : la crainte de la vengeance des démons était suffisante pour l'en empêcher.

Les préparatifs, surveillés par le chef des Gios en personne, qui surmontait vaillamment ses douleurs rhumatismales pour prouver sa vaillance, durèrent huit jours. Enfin, on amena le condamné, pieds et poings liés, sur le terrain de la justice. Le chef et toutes les notabilités de la tribu étaient présents.

Un musicien donna un signal par une trompe en corne d'antilope. Le plus vieux sorcier, vêtu de dépouilles de singe, coiffé d'une énorme tête en bois, imitant celle d'un démon de la vengeance, se plaça devant l'accusé. Il tira un petit coffret qu'il tenait dissimulé sous ses habits. Il plaça ce coffret à quelques centimètres des pieds du malfaiteur. Deux autres sorciers se mirent aux côtés de l'accusé. Brusquement, le vieux sorcier arracha le couvercle du coffret.

Deux énormes pattes d'insecte s'avancèrent d'abord furtivement, puis une paire de tentacules effrayants, et enfin un corps verdâtre apparut. Un cri strident fut poussé par les magiciens. L'insecte, — une énorme mante religieuse, — effrayé, s'élança. Il ne vit qu'une issue. Il se précipita sur les genoux de l'accusé, puis sur les épaules, et s'envola en sifflant au-dessus de la tête des spectateurs, pétrifiés.

Le chef de tribu s'était levé. Solennellement, il rappela aux indigènes que la

mante religieuse ne cherche de contact qu'avec les esprits maudits et les hommes criminels. Toute parole supplémentaire était inutile. L'indigène fut condamné à la déportation — peine très légère, assura le chef des Gios.

En effet, dans des cas semblables, les accusés étaient habituellement jetés en pâture aux crocodiles, ou bien liés à un arbre dans la forêt vierge pour être dévorés par les panthères, ou bien abandonnés vivants aux termites.

Dr Ralph ELBER

## Les relations franco-soviétiques

Le journal ZA INDUSTRIALISAZIOU, organe de l'industrie lourde, a publié vers la fin d'octobre un éditorial particulièrement intéressant et visiblement inspiré.

Il a évoqué d'abord l'histoire du rapprochement de la France et de l'Union soviétique au cours des deux dernières années (rapprochement dont les grands protagonistes du côté français furent MM. Herriot et Barthou) et a déclaré que « même les milieux conservateurs français le considèrent comme indispensable aujourd'hui plus que jamais, au moment où l'Union soviétique et la France sont si sincèrement désireuses de maintenir la paix ».

Après avoir rappelé les différentes étapes du travail commun franco-soviétique dans le domaine des rapprochements : le pacte de non-agression, l'accord commercial, le contact étroit au sein de la Société des nations ainsi que dans les questions de sécurité, le ZA INDUSTRIALISAZIOU a rappelé les paroles de M. Litvinov en décembre 1933 à la session du comité central exécutif de l'U. R. S. S. : « Nos relations avec la France, avait-il dit, nécessitent une certaine base économique. »

En effet, le fond même de l'article, que l'on pourrait presque qualifier de sensationnel, manifeste, quoique sous des formes encore prudentes, le désir d'activer les relations économiques avec la France.

Le genièvre (gin) de Kuyper fut le premier connu au Canada et il reste le favori de « nos gens ». C'est une boisson de gentleman, à prix populaire.

## Faisons bonne chère!



**AUX DÉLICES**  
Cuisine française — Bières et vins  
1196 ouest, rue S.-Catherine — HA 6930

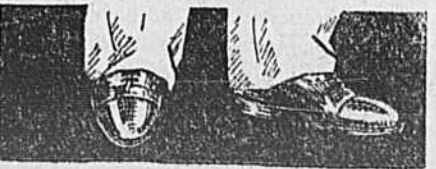
**CHEZ ERNEST**  
Restaurant français — Bières et vins  
1500, rue Drummond — MA 0913

**CHEZ PIERRE**  
Spécialité : cuisine lyonnaise  
1263, rue Labelle PL 1590

**CHEZ STIEN**  
Cuisine exclusivement française  
Bières et vins  
505 est, rue Dorchester — PL 0704

**L. COUSIN**  
Pain français, viandes froides  
1267 rue Labelle HA 5890

**KRAUSMANN'S**  
1197, Square Phillips  
Divertissement de premier ordre  
• Alvera Gomez, première danseuse (ancienne danseuse étoile du ballet d'Albertina Rasch)  
• Le chœur des jolies Lorrainettes  
Dîner spécial: \$1 — Couvert gratis  
Pour réserver votre table, téléphonez LA 4402



**SERVICE CONFORT RAPIDITÉ SÉCURITÉ**

# Occuper les chemins de fer c'est hâter le retour à la prospérité.

L'un des buts de cette campagne de publicité est d'attirer l'attention des Canadiens sur le rôle indispensable que jouent les chemins de fer dans leur vie quotidienne. Il faut comprendre que personne au Canada ne peut se dispenser entièrement de leurs services et qu'il est d'ultime importance pour le Dominion que ses chemins de fer puissent continuer à lui rendre les services qu'il en attend. C'est que, si on utilise parfois d'autres modes de transport, c'est aux chemins de fer, fonctionnant régulièrement et en toutes saisons, que le public s'adresse en fin de compte pour obtenir un service sûr, rapide et économique.

L'usage que fait le public d'un chemin de fer détermine la valeur et l'ampleur des services qu'il peut rendre. Comme toute autre entreprise le chemin de fer doit pouvoir vendre ses services pour se maintenir et progresser. Plus un chemin de fer transporte de voyageurs ou de marchandises, plus il est utile au public et mieux il se sert.

Etant donné le caractère de l'entreprise toute réduction dans les services des chemins de fer suscite des inconvénients et peut même causer des ennuis sérieux à quelques-uns. Elle majore aussi le coût des autres services. D'autre part, l'usage progressif de ces services assure non seulement un meilleur fonctionnement, mais une exploitation plus économique. La progression se fera aussi sentir dans le commerce et l'industrie qui bénéficieront des achats de matériel et des salaires payés à de plus nombreux employés.

Et c'est pour toutes ces raisons que le Canadien National désire étendre l'usage de tous ses services; qu'il veut plus de voyageurs, plus de marchandises à transporter, plus de clients dans ses hôtels et d'usagers de ses télégraphes et de ses messageries. Bien entendu il entend donner en retour le meilleur service possible. Il désire satisfaire pleinement les usagers, comptant qu'ils se feront eux-mêmes ses propagandistes.

Votre coopération et votre encouragement sont donc respectueusement sollicités. Notre matériel est des plus modernes, nos employés sont habiles, courtois et sûrs. Utilisez les services de transport, de communication et d'hôtels que nous vous offrons; vous en serez contents.

# CANADIEN NATIONAL

## LETTRE DE GENÈVE Suisse et S. D. N.

De la neutralité d'un petit pays et des délégations internationales

Collaboration particulière de L'ORDRE

Les hauts et les bas de la politique internationale ont mis la Suisse, sans même qu'elle l'eût cherché, singulièrement en vedette aux dernières assises de la S. D. N., et le sort voulu qu'en trois coups ce petit pays parvint assez joliment à indisposer les capitales et à dresser contre lui une importante partie de l'opinion universelle.

Il y eut d'abord, il y eut surtout la candidature des Soviets. Le cas était net pourtant : la Suisse avait le droit de dire « non » ; il ne s'en est, Dieu merci ! point privé du tout, et ce fut d'un !

De deux : la Suisse parla domages de guerre et son droit fut beaucoup moins évident de demander réparation aux principales victimes plutôt qu'aux coupables de la guerre en question. Il s'agissait essentiellement d'obtenir quelque indemnité pour les Suisses établis dans le nord de la France au moment où les Allemands se ruèrent dans cette région et la dévastèrent fort savamment. Le gouvernement de Berne savait d'ailleurs si bien la précarité de ses arguments qu'il n'intervint à Genève que sous la pression de divers groupements et députés, et l'on dirait presque à son corps défendant.

De trois : l'affaire se passa en coulisse et Berne fit savoir qu'il ne convenait pas qu'on demandât le concours de soldats suisses pour maintenir l'ordre dans la Sarre.

On n'en demanda donc point à Berne, mais, comme il fallait à tout prix renforcer la police dans le territoire contesté, on suggéra qu'individuellement des Confédérés pussent s'engager dans le corps de police sarrois. Aussi bien la Constitution fédérale ne saurait-elle empêcher des Suisses de se faire policiers, fut-ce dans la Sarre effervescente, et c'est ce que Berne reconnut, mais avec une mauvaise grâce ratifiée par une large partie de l'opinion helvétique.

En fin de compte, la commission gouvernementale de la Sarre s'abstint fort élégamment de faire appel à des Suisses pour renforcer la police.

La neutralité de la Confédération est donc parfaitement sauve dans toute cette affaire, et, s'il arrive bientôt que par malheur Français et Allemands en décousent, la Suisse pourra s'assurer qu'elle n'aura rien fait pour se mêler au conflit, non plus d'ailleurs que pour le prévenir.

Certes, aucun Suisse ne désire que son pays se mette à courir l'aventure à travers le monde, et le confort relatif de la Confédération helvétique se trouve est sans déshonneur car le hasard seul a fait déferler tout autour d'elle la guerre et les révolutions en l'épargnant, et elle a échappé à ces maux sans se dérober jamais à aucun devoir.

Cependant, des Suisses eux-mêmes estiment qu'il ne faudrait pas que, sous prétexte de neutralité, leur pays évitât toutes les contraintes auxquelles se soumettent les autres États membres de la S. D. N. En l'occurrence, ce qu'un Lithuanien a pu accepter — l'enrôlement dans la police sarroise — un Suisse le pouvait accepter aussi, et les raisons politiques et linguistiques désignent précisément la Confédération helvétique pour remplir une mission assurément délicate et ingrate, mais généreuse encore. La Suisse a refusé sans gloire et selon son droit strict de col-

laborer au maintien de la paix, et le plus net, dans tout ceci, c'est qu'à l'abri de sa neutralité il lui est loisible de laisser aux autres l'ennui qu'il peut y avoir à appartenir à la S. D. N.

On ne saurait trop marquer pourtant que la Suisse demeure dans son droit, aussi parfaitement que lorsqu'elle ne veut pas, mais en vain, des Soviets à Genève : savoir, simplement, si ce droit et le confortable et légitime principe de la neutralité ne sont point en contradiction avec les obligations que la S. D. N. devrait imposer également à tous ses membres.

Il est vrai qu'une expérience cruelle et quère lointaine a fait voir ce que vaut la neutralité d'un petit pays, et que les faits qu'on vient de rapporter démontrent la carence de la S. D. N. plus que la mauvaise volonté helvétique, celle-ci se trouvant légitimée par les Tables de la loi que les puissances ont déposées à Genève et qu'elles ont gravées avec une maladresse dont on voit aujourd'hui l'un des effets.

Rodo MAHERT

## Le successeur de M. Maher

Le gouvernement vient enfin de remplacer M. Maher. Ce n'est pas trop tôt. Il y a bien trois mois que l'administration de Radio-Etat était sans vice-président et surtout que les Canadiens-Français n'étaient représentés par aucun commissaire. Cela, évidemment, laissait indifférents M. Bennett et ses collègues, qui avaient bien d'autres chats à fouetter. Pourtant, la nomination d'un fonctionnaire n'est pas chose si compliquée : quand on le veut, on trouve facilement le moyen d'aller plus vite.

Mais enfin, on a nommé un successeur à M. Maher. Est-ce au moins à la satisfaction de tout le monde ? Ce n'est pas notre avis. On le dirait cependant. Il est curieux de constater, en effet, que les journaux canadiens-français qui avaient, avec une unanimité admirable, appuyé la candidature de M. Gauvin comme la seule souhaitable sont aujourd'hui également unanimes à faire l'éloge de M. Cartier. Aucun ne semble regretter qu'on n'ait pas choisi M. Gauvin. Au contraire, on ne trouve pas de mots assez élogieux pour célébrer les mérites du nouveau titulaire ; on énumère les différents postes qu'il a occupés, on proclame l'expérience qu'il y a acquise, etc.

Si l'on vante tellement les qualités techniques de M. Cartier, c'est probablement pour faire oublier qu'il n'est pas intact de toute contamination politique. Loin de là, il a été l'un des plus actifs organisateurs de la campagne électorale de 1930 (pour le compte des conservateurs, cela va sans dire). La neutralité politique de M. Gauvin n'était pas suffisante ; il fallait un partisan avoué, ou mieux, dévoué. Et pourtant, c'était moins un excellent technicien qu'il nous fallait qu'un directeur artistique compétent. De bons techniciens, le personnel de Radio-Etat doit déjà en compter plusieurs ; au contraire, on ne cesse de déplorer la place infime accordée aux émissions françaises et le peu de variété de leurs programmes. Or, ce n'est probablement pas M. Cartier, qui a toujours vécu dans les milieux anglo-saxons, à Terre-Neuve d'abord, puis aux États-Unis, revenant à Montréal pour se mettre au service d'un journal anglais, passant ensuite au service d'une agence de nouvelles britannique

## LA MUSIQUE

Le Quatuor métropolitain

Le Trio lyrique n'a rien de lyrique, comme l'a souvent fait remarquer un confrère. Il est au moins un trio. Le Quatuor métropolitain n'est ni un quatuor, ni métropolitain. *The Metropolitan Quartet* devrait se nommer en français, si l'on tient à traduire ce nom, *Le Quatuor du Metropolitan* ou encore *Le Quatuor de l'Opéra métropolitain de New-York*. Mais un quatuor ne peut pas être métropolitain comme un chemin de fer ou un réseau téléphonique. Une fois rebaptisé, il restera au *Quatuor du Metropolitan* à devenir un quatuor, c'est-à-dire à chanter de la musique à quatre voix.

Le programme de vendredi dernier a sans doute déçu ceux qui, se fiant au nom collectif adopté par les chanteurs, s'attendaient à entendre de la musique à quatre voix, c'est-à-dire un répertoire d'autant plus appréciable qu'il est peu connu et qui aurait fait accepter des renégades que tous redoutaient et pardonnaient d'avance, comme les *Quatuor de Rigoletto*, de *La Bohème* et de *Faust*. Nous n'avons entendu que ce dernier... et ce fut le seul quatuor de la soirée. Le reste du temps, les artistes new-yorkais sont venus, à un, à deux ou, moins souvent, à trois, recueillir des applaudissements, largement mérités, c'est entendu, mais facilement déclenchés par un répertoire presque exclusivement composé de rengaines. Ce fut très agréable, incontestablement, et on pourrait difficilement faire des reproches aux chanteurs au point de vue de leur voix, de leur technique, de leur interprétation, de leur art, de leur grâce, de leurs toilettes pour les deux femmes, etc. Mais on aurait aimé, on attendait même et on était en droit d'attendre, je crois, d'artistes de cette qualité, un programme plus substantiel, composé de moins de vieilles choses usées et ressassées dont on a sans cesse les oreilles rabattues mais de plus d'œuvres rares, oubliées, méconnues ou peu chantées sinon nouvelles ou inédites, ou encore de ces œuvres de grand fond qui ne sont à la portée que des très grands artistes. On aurait eu alors, en plus d'une grande satisfaction, l'impression d'un programme longuement médité et préparé par les artistes à l'intention des deux mille spectateurs qui leur réservaient une ovation, et non d'une accumulation de grands airs des opéras qui sont à leur répertoire depuis des années et qu'ils seraient venus chanter à Montréal entre deux trains.

Seul l'extrait de *l'Enfant prodige*, de Debussy, n'appartenait pas au répertoire lyrique ainsi qu'un ou deux rappels ; au surplus, c'est une chose que l'on entend rarement ici. Or la fatalité a voulu que nous l'entendions au moins trois fois en six jours : le dimanche précédent par la chanteuse invitée à l'Opéra de Montréal, vendredi par Mlle Bampton, et un soir par je ne sais qui à la radio !

Pour ce qui est des chanteurs, la cri-

tique se résume à peu de chose. Des éloges presque sans réserve. Interprétation parfois discutable — je ne donne pas à ce mot un sens péjoratif — discutable surtout en ceci qu'elle différait de l'interprétation traditionnelle d'œuvres trop connues, mais toujours personnelle et rehaussée par beaucoup de goût et un grand art. Sortir de la tradition de cette façon, c'est même très louable. D'autre part les chanteurs corrigeaient par leur art ce que le programme pouvait avoir de décevant par le nombre des vieilleries ; programme à succès, mais pas d'interprétation à succès, pas de ces exagérations, de ces impétuosité, de ces éclats de voix, de ces coups de gosier, en un mot aucun de ces artifices que beaucoup de chanteurs et encore plus d'auditeurs prennent pour de l'art et qui ne servent qu'à déclencher les applaudissements des badauds.

Ajoutons que Mlle Bampton et M. Bonelli ont pu, grâce à l'étendue de leur voix, chanter, le contralto des airs de soprano, le baryton des parties de basse sans paraître exiger de leur organe un effort trop pénible et sans que la qualité de leur chant en soit affectée. Disons encore, pour ceux qui aiment les comparaisons, que les deux hommes brillaient fort quand ils chantaient seuls, mais qu'ils se laissaient déclasser quand les deux femmes se joignaient à eux. Cela est plutôt un éloge superlatif à l'adresse des chanteuses qu'un éloge diminué à l'adresse des hommes.

Il va sans dire que des deux hommes, c'est M. Johnson, Canadien d'origine et mieux connu ici, qui l'a emporté en popularité et que, des deux femmes, c'est Mlle Grace Moore, qui a reçu le plus chaleureux accueil. C'était elle la grande vedette de la soirée grâce à un film qui tint l'affiche trois semaines à l'un de nos principaux cinémas. C'est à cela plus encore qu'à l'art de quatre chanteurs que les imprésarios doivent d'avoir été obligés de placer des centaines de chaises sur la scène et prié quelques centaines d'auditeurs de rester debout à l'arrière de la salle. Mais il faut avouer que cette réclame montre n'a pas desservi l'artiste, comme cela aurait pu arriver. Le public, inlassable, applaudit toujours et demandait incessamment des rappels dont les chanteurs ne se sont pas montrés avares. En somme charmante soirée où l'agrément nous faisait oublier de réfléchir sur la composition du programme et que seule devait gêner au début l'inhabilité du personnel du théâtre Impérial à recevoir une foule aussi dense se présentant toute à la fois à l'heure du concert. Mais le moment de mécontentement passé, il faut pardonner, car de telles foules à un concert, c'est si rare à Montréal...

Georges LANGLOIS

## « Les salons canadiens »

C'est par un gala littéraire, placé sous le haut patronage du Conseil général de France au Canada, que les *Salons Canadiens* inaugureront leur programme de la saison. Le mardi 4 décembre prochain, à l'Hôtel Mont-Royal.

M. René Guénette fera une causerie intitulée : *Vrai usage*.

Mlle Hélène Mauffette improvisera une danse sur une valse de Chopin ; au piano d'accompagnement : Mlle Rita Payette.

Le programme artistique de cette réunion comprendra aussi plusieurs interprétations de chant. Pour tous renseignements, téléphoner à AM 4352.

de ceux de Corneille, semblerait au public contemporain, je ne dis pas impossible, ce qui serait défendable, mais *antipathique*, ce qui paraît curieux. Voilà sans doute qui marque bien l'esprit de notre temps. Pourtant, je crois que c'est l'idée que Corneille se fait de l'amour qui nous détourne le plus de lui à cette heure : nous ne comprenons plus la psychologie de ses personnages.

Il faudrait écrire une histoire de l'amour (je sais au reste qu'on s'en occupe), car, si l'on y regarde de près, on s'aperçoit que les romans, les poèmes, les textes littéraires, les faits du passé aussi, trahissent chez les êtres des manières d'être amoureux qui sont fort différentes selon les temps.

J'ai déjà indiqué ici même, il y a quelques années, que l'amour, en tant que sentiment, paraît inconnu en France avant le douzième siècle, *du moins chez les hommes*. Dans les chansons de geste, dans les chansons « de toile », dans nos plus anciens textes, l'homme l'ignore ; c'est la femme qui l'éprouve, invariablement comme un coup de foudre ; aussi est-ce elle qui fait toutes les avances, jusqu'aux plus précieuses ; et il faut avouer que l'homme les accueille avec empressement, mais les accueille seulement, et il n'est jamais pour lui question de sentiment. En un mot, les choses se passent comme si la passion amoureuse, la préférence exclusive d'un être du sexe opposé, choisi entre tous, c'était là un sentiment efféminé qu'un mâle ne saurait ressentir sans quelque honte et dont il saurait encore moins se glorifier. On en est resté à la primitive conception chrétienne : dans la Genèse, c'est Eve, ce n'est pas Adam, qui agit.

Bon ! Mais, dès le début du douzième siècle, les choses vont changer. En effet, des poètes lyriques d'un talent et d'un raffinement admirables commencent à apparaître dans la France de langue d'oc, en Limousin, en Gascogne, bref en pays occitan (la Provence ne fera que suivre le mouvement plus tard, et c'est un véritable abus que de nommer *provençal* la langue d'oc) ; ajoutons même en passant qu'on croit rêver quand on voit citer comme les grands maî-

teurs de la langue d'oc ces pauvres petits rimeurs du Félibrige, genre Aubancl, composant dans leur langage artificiel, savamment constitué par Mistral, alors qu'on pourrait alléguer ces admirables troubadours dont certains poèmes ont la perfection d'un sonnet de Pétrarque. Notez que le succès, l'influence, le rayonnement de ces anciens poètes lyriques du Midi ont été immenses notamment en Espagne, en Italie, et à ce point même que ce sont eux qui ont appris l'art des vers aux Italiens, lesquels ont débuté en imitant étroitement la littérature comme les meurs de la France méridionale, et dont tout l'art littéraire sort ainsi du noir. Et notez enfin qu'ils ont apporté à la France de langue d'oïl et à toute la chrétienté une nouvelle et admirable idée de l'amour.

Non seulement, après eux, l'amour, en tant que sentiment, n'est plus méprisé comme peu viril, mais encore il semble qu'un chevalier ne puisse se dire accompli s'il ne l'éprouve, s'il n'a « sa dame ». C'est l'amour qui lui donne le désir de se bien conduire : sa dame est pour lui une sorte de Muse morale, qui lui inspire toutes les vertus chevaleresques, bravoure, fidélité à sa parole, largesse même, et à laquelle il rend un culte minutieux. D'ailleurs, c'est moins elle-même qu'il aime, l'individu qu'elle est, que la perfection et l'on pourrait dire l'idée qu'elle représente : si elle commettait quelque acte honteux, l'amour du chevalier pour elle disparaîtrait aussitôt. Bref, on reconnaît dans tout cela des idées platoniciennes ; et ici il est bon de remarquer que c'est une erreur absolue d'admettre qu'il a fallu attendre les humanistes du *Quattrocento* pour que le platonisme se répandît. Non seulement l'auteur du *Banquet* était dès le douzième siècle plus traduit qu'Aristote, mais à cette époque la métaphysique chrétienne, la théologie tout entière était fondée sur la philosophie platonicienne au moins autant qu'aristotélicienne des alexandrins, comme l'a montré le regretté Pierre Lasserre : Platon était ainsi à la base même de toute pensée pure. Bref, une conception platonique de l'amour apparut sou-

dain dans la France de langue d'oc au début du douzième siècle, et, universalisée par le génie des troubadours, elle s'opposa dès lors à la primitive conception chrétienne, qui était encore celle des chanoines de geste.

Or, ces deux idées du sentiment de l'amour ont été exploitées parallèlement dans notre littérature, pendant des siècles, et elles y ont déterminé deux veines, pour parler comme Sainte-Beuve. De la première, la plus ancienne, sont tirés les fabliaux, les contes de La Fontaine, toute cette littérature d'inspiration en quelque sorte « bourgeoise », qui célèbre l'amour dit « gaulois », où la femme, bien loin d'être l'inspiratrice de tout vertu, n'est que la basse tentatrice, la bête du péché. L'amour « courtois », au contraire, d'inspiration platonicienne, est illustré à l'ordinaire par la littérature de cour, celle qui s'adresse à ce qu'on appellera plus tard les gens du monde. Elle reprendra de nouvelles forces lorsque les humanistes du *Quattrocento* auront de nouveau mis Platon à la mode, et notre seizième siècle verra se dérouler toute une longue discussion entre les tenants de l'amour « courtois », fraîchement revêtu de platonisme, et ceux de l'amour dit « gaulois », parmi lesquels se range Rabelais, qui prend parti à la controverse par son *Tiers Livre*. M. Abel Lefranc a fort bien étudié cette « querelle des femmes », comme il l'appelle, toutefois sans en avoir tous les prolongements peut-être, car non seulement elle commence bien plus tôt que le quinzisième siècle, comme on vient de le montrer, mais elle se prolonge sensiblement plus tard.

C'est en effet la conception courtoise de l'amour qui triomphe dans un ouvrage qui a eu, au temps des derniers Valois, un succès immense : *Amadis de Gaule* et ses suites, mis en français par Herberay des Essarts. De lui et de l'*Astrée* est venue toute cette littérature chevaleresque et pastorale du temps de Louis XIII, les *Cassandre*, les *Grand Cyrus*, etc., ces pièces aussi tragi-comédies ou tragédies — comme cette *Sylvie* de Mairat, écrite en vers exquis, qu'a réimprimée naguère M. Jules Marsan,

et dont il faut lire la scène III de l'acte premier pour savoir à quelle musicalité peut atteindre la poésie française, — toute cette littérature, dis-je, où l'amour courtois et platonique qu'est merveilleusement célébré. C'est d'elle qu'est né l'hôtel de Rambouillet et tout le public mondain du temps, bref le public de Corneille, et Corneille lui-même. Ses personnages pensent de l'amour fort exactement ce qu'en pensaient couramment les gens du monde, lesquels en pensaient des choses assez analogues au dix-septième siècle et au douzième. Il faudrait un peu plus de place qu'il ne m'en reste pour le montrer ; mais quelques maximes de la théorie « courtoise » — comme celle-ci, par exemple, que formule le berger Sylvandre, dans l'*Astrée*, quand il déclare que l'amour est un acte de volonté qui se porte à ce que l'entendement juge bon — suffiraient à faire entendre que nous, en tout cas, nous n'avons plus du tout sur l'amour les manières de voir de Corneille et de ses spectateurs...

De là sans doute vient que l'auteur du *Cid* nous semble infiniment moins proche de nous que Racine, quoiqu'il le précède de quelques décades seulement. Et l'on aimerait que les critiques fussent bien persuadés de cela, afin de ne plus répéter que, si les personnages de Corneille « raisonnent » tant leurs sentiments et les soumettent comme ils font à la logique, c'est parce que l'auteur est « Normand » et même « avocat normand ». Le croirait-on ? M. Gustave Lanson lui-même, qui n'aime pas les nuées, et qui a apporté l'esprit historique dans l'histoire littéraire, n'a pas manqué d'alléguer la « subtilité normande », la « chicane normande » de Corneille ; et pourtant, si nous lui demandons sur quoi il fonde cette idée que les Normands sont processifs, il nous avouerait peut-être que c'est plutôt sur des proverbes que sur des données très précises... Mais laissons l'esprit normand ; il a fait écrire presque autant de sottises que l'esprit breton, et ce n'est pas peu dire !

Jacques BOULENGER

## L'amour et Corneille

(Du TEMPS)

« L'an 1684, le 2 octobre, M. Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat général à la Table de marbre de Rouen, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, décédé hier, rue d'Argenteuil, en cette paroisse, a été inhumé en l'église (Saint-Roch, à Paris), en présence de M. Thomas Corneille, sieur de l'Isle, demeurant rue Clos-Georgé, en cette paroisse, et de M. Michel Bêcheur, prêtre en cette église, y demeurant proche. Signé : CORNEILLE et BÊCHEUR. » Tel est l'acte de décès du grand Corneille. Il y a eu, le 2 octobre dernier, deux cent cinquante ans exactement qu'il est mort.

Il ne semble pas que cet anniversaire ait fait grand bruit : c'est que Corneille n'est pas un classique à la mode. Pendant longtemps, et quand j'étais au lycée encore, on le mettait sur la même ligne que Racine, et les manuels, aussi bien, continuent peut-être de le placer. Que de parallèles on a faits durant deux siècles entre Corneille le Romain, le poète du devoir, et le « doux » Racine ! Et puis, un jour, Jules Lemaitre, sinon Brunetière, découvrit que Corneille n'était pas le poète du devoir, mais de la volonté, de la maîtrise de soi, ce qui n'est pas la même chose du tout ; quelque temps après, Jules Lemaitre encore s'aperçut que Racine n'était pas « doux » le moins du monde, mais la violence même, et comme par ailleurs Anatole France le célébrait à tout bout de champ, l'auteur de *Bérénice* prit décidément le meilleur dans la course, comme parlent les sportsmen. Il est indéniable que, de nos jours, il précède Corneille de plusieurs longueurs dans les préférences des lettrés ; je ne vois guère que M. Pierre Lièvre pour s'avouer *cornéliste* passionné, cornéliste comme on est stendhalien ; il a ouvert et tient régulièrement dans le *Divain* (la plus ancienne, je crois, et la meilleure de nos petites revues littéraires) une chronique où tout ce qui paraît, tout ce qui se passe en France concernant Cor-

neille est soigneusement relevé. Mon Dieu, je n'oserais dire, pour ma part, que je préfère Corneille à Racine : ces palmarès ne sont guère de mon goût et peut-on préférer rien à Racine ? Mais je trouve qu'on devrait relire (car nous ne lisons jamais, comme on sait, ayant apparemment toujours tout lu), relire donc Corneille davantage, et jusqu'à sa *Pulchérie*, jusqu'à son *Suréna* où l'on trouve des vers de cette musique racinienne :

Vivez seigneur, vivez afin que je languisse...  
Je veux qu'un noir chagrin à pas lents  
[me consume  
Qu'il me fasse à longs traits goûter son  
[amertume  
Je veux, sans que la mort ose me secourir,  
Toujours aimer, toujours souffrir,  
[toujours mourir.

Si on ne le relit plus beaucoup, c'est, je crois, que sa psychologie ne semble plus fort naturelle et d'abord que son héroïsme paraît forcé. Jamais on ne vit une époque plus méfiante que la nôtre en matière d'héroïsme, et singulièrement d'héroïsme militaire : on a même découvert depuis peu que la bravoure était proprement le fait de ceux qui, ayant le plus peur, se dominant davantage, et qu'elle ne saurait par conséquent exister sans la lâcheté. M. Julien Benda a pris soin d'expliquer cela tout au long d'un dialogue, d'ailleurs délicieux, de son *Bouquet de Glycère*. C'est à peu près comme si l'on disait que la générosité ne peut être que l'avarice vaincue, qu'elle est l'absence d'avarice, alors qu'elle est tout autre chose que cela : un principe actif, un don, une qualité, comme le courage guerrier... Laissons cela, car aussi bien ce n'est pas sur l'héroïsme militaire que Corneille bâtit ses tragédies. Mais les autres héroïsmes ne sont pas plus approuvés de nous, et c'est à ce point qu'un héros sans faiblesse, du genre